

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 12

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Swissair

Déléguée nommée

Swissair a récemment créé un poste de déléguée aux questions féminines et y a nommé Béatrice Pfister, qui avait entre autres déjà participé à l'élaboration du projet de bureau cantonal de la condition féminine à Berne. A l'échelle mondiale, les femmes représentent 35 % des effectifs de la compagnie, elles accomplissent 32 % des heures de travail et touchent 25 % de la masse salariale. B. Pfister a du pain sur la planche, mais elle compte pouvoir s'appuyer sur l'exemple de Delta Air Lines et de SAS, deux compagnies avec lesquelles SR collabore, puisqu'aux Etats-Unis un quota a été introduit en faveur des femmes et que la Suède pratique une politique d'égalité en matière d'emploi.

Bureau de l'égalité

Précieux vade-mecum

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes vient de publier une brochure intitulée *Promesse à tenir*, vade-mecum pour la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

une promesse à tenir



Vade-mecum pour l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail

hommes dans le monde du travail. Cette publication s'adresse aux entreprises et administrations, aux associations de personnel et aux syndicats, mais aussi aux femmes elles-mêmes, et indique tout un éventail de mesures de promo-

tion de la femme. Des conseils concrets et pratiques incitent toutes les personnes concernées à s'engager activement en faveur de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle.

« Dans ce processus, le monde du travail revêt une importance cruciale. En effet, la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'activité professionnelle est une condition primordiale dont découle l'égalité dans d'autres domaines de la vie », relève le conseiller fédéral Flavio Cotti dans son avant-propos. La brochure est une contribution concrète visant à encourager l'application du principe de l'égalité des chances dans le monde du travail.

On peut se procurer la brochure à l'adresse suivante : Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes, CP 5653, 3001 Berne, tél. (031) 61 68 43.

A lire

Egalité et différence

(pbs) — Une fois de plus, la Nouvelle Société helvétique, qui va fêter son 75e anniversaire, consacre son annuaire à la situation des femmes.* Une vingtaine d'entre elles — dont Jacqueline Berenstein-Wavre et Martine Chaponnière — ont participé à l'élaboration de cet annuaire, édité par la politologue Tjanh-Huyen Ballmer-Cao. Que ces études soient consacrées à analyser les changements survenus depuis quelque vingt ans dans la condition de la femme ou soient tournées vers l'avenir, toutes montrent que les aspirations des femmes s'articulent autour de deux revendications, qui ne sont contradictoires qu'en apparence : celle de la concrétisation de l'égalité des droits et des chances inscrite dans la Constitution fédérale, et celle de la reconnaissance de la différence : que les femmes puissent apporter leur propre vision de la politique et de la culture et ne soient plus contraintes de se plier au système créé et depuis toujours dominé unilatéralement par les hommes.

* *Les Femmes et la Suisse en Evolution*, Sauerländer Verlag, Aarau.

En bref

- Les centres d'accueil pour femmes battues annoncent avoir reçu dans leurs dix maisons, l'année passée, 714 femmes, accompagnées de 612 enfants. Les séjours ont duré en moyenne 26 jours et demi ; ils s'allongent du fait de la pénurie de logements. 37 % des victimes de violences retournent auprès de leur mari ou ami.
- Le gouvernement d'Appenzell Rhodes Intérieures vient d'envoyer au Grand Conseil un message relatif à l'éventuelle introduction du droit de vote et d'éligibilité pour les femmes lors de la prochaine landsgemeinde. Etudes faites, la place de la Landsgemeinde à Appenzell est assez grande pour recevoir aussi les femmes. Au lieu de l'arme qui sert de

passerport aux hommes, elles exhiberaient un coupon détachable de la convocation à la Landsgemeinde.

- Les chercheuses suisses, et en particulier celles qui travaillent sur des projets féministes, se heurtent généralement à des difficultés pour faire financer leurs recherches. L'Association Femmes Féminisme Recherche vient d'éditer à leur intention une précieuse brochure qui leur indique la marche à suivre et les ficelles à tirer pour obtenir des fonds.

Leitfaden zur Finanzierung von Frauenforschung und Projekten der feministischen Wissenschaft. Cette brochure, rédigée par Gabriella Matefi, s'obtient à l'adresse suivante : Verein Feministische Wissenschaft, Klosterparkgässli 8, 5430 Wettingen.

Droits des travailleuses

Touche pas à ma maman !

(ib) — Après le capotage de la loi sur l'assurance maternité et le flou qui règne dans ce domaine, la FTMH remet les choses au point. Elle a édité une brochure sur le thème « Travail et maternité toute la vérité » et qui se présente comme un mode d'emploi bienvenu.

Des dispositions concernant la protection des femmes enceintes et le congé de maternité se trouvent en partie dans le Code des obligations et sont complétées souvent dans les conventions collectives ; la manière dont on est assuré dépend donc souvent de la branche dans laquelle on travaille, sachant que dans plusieurs cantons, c'est la fonction publique qui offre la couverture la plus décente.

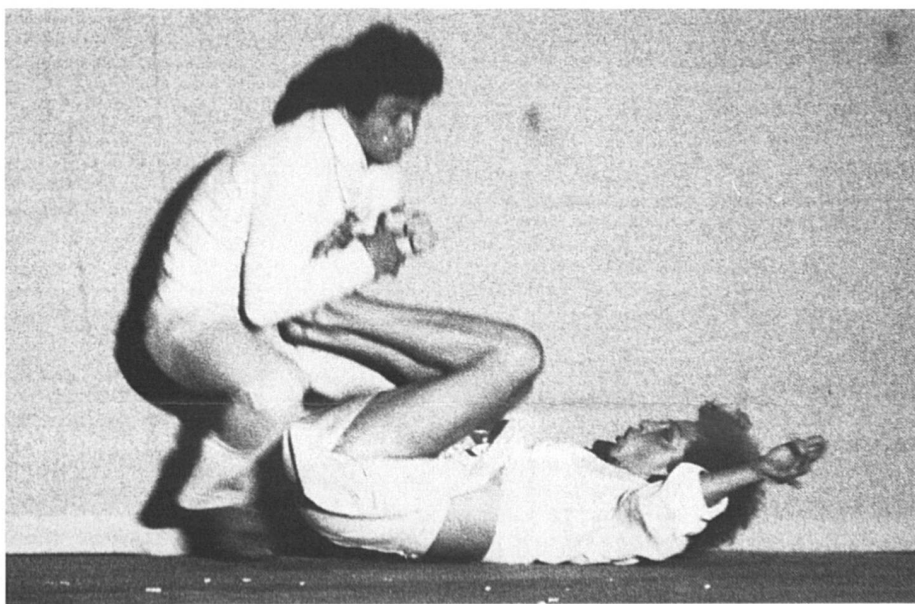
Sur un mode gai et dans le style d'une bande dessinée, Léa, l'héroïne, nous conte sa grossesse, et comment elle décide de continuer de travailler. Une manière d'apprendre qu'elle est sous protection pendant ce temps et les seize semaines qui suivent l'accouchement ; qu'elle peut demander une activité moins fatigante et qu'avec son bébé elle aura au moins huit semaines de congé maternité selon le CO, et plus selon son entreprise peut-être. La loi sur le travail a aussi pensé à elle, lui accordant le droit de pauses-bébé pour allaiter



par exemple et interdisant un travail trop lourd et des heures supplémentaires. La jeune mère, qui décide finalement de ne pas recommencer à travailler, apprendra qu'elle peut donner son congé pour une date se situant après le congé-maternité payé. Une disposition prévue aussi dans la loi sur le travail et que toutes les futures mères qui donnent leur congé avant d'accoucher ignorent. Même sans reprendre le travail, elles ont droit à ce congé maternité. La brochure se termine sur les revendications du syndicat. D'une grande simplicité de consultation, elle rendra service aux femmes concernées. Cette réalisation entre dans le cadre d'une campagne de la FTMH prévue l'année prochaine tout particulièrement à l'intention des femmes.

Violence sexuelle : les règles du pouvoir

Une étude choc le montre : les délits sexuels ne sont que la manifestation plus spectaculaire de la prédominance masculine dans la société.



Une relation de couple, ça se soigne.

(Photo Roland Burckhard)

La statistique officielle de la criminalité en Suisse annonce, pour 1986, 398 cas de délits sexuels. On a saisi l'auteur 215 fois. Il a été rendu 79 jugements et 5 condamnations, ce qui donne un pourcentage de condamnations de 2 %.

Les études faites à l'étranger ou, chez nous, les déclarations des victimes se réfugiant dans les maisons de femmes, prouvent que les chiffres officiels ne reflètent pas la réalité. Il y a probablement dix cas de violence sexuelle pour un qui est dénoncé. Pour mieux saisir la réalité, au-delà des barrières dressées par les craintes et la coutume, la police ou les juges, Alberto Godenzi, sociologue et psychologue, membre de la Commission fédérale pour les questions féminines, a procédé, avec l'aide de l'Université de Zurich et du Fonds national de la recherche scientifique, à une enquête originale* : on a fait savoir par la voie des médias que des téléphones, à l'intention des hommes et des femmes, seraient ouverts pendant cinq jours, 24 heures sur 24, pour accueillir témoignages et plaintes à propos des violences sexuelles. Un anonymat absolu, le secret professionnel, l'absence de toute conséquence civile ou judiciaire étaient garantis.

Du côté des hommes, il y a eu 212 appels ; on en a retenu 35 comme pertinents. Du côté des femmes, 232 appels, 156 retenus, dont 49 concernant des viols entre époux. Comme certaines des conversations ont duré plus d'une heure, on peut penser que beaucoup d'appels n'ont pas abouti, les lignes étant occupées. En outre, les enquêteurs ont réalisé dans plusieurs prisons 13 interviews de 90 minutes avec des condamnés pour délits sexuels, après étude approfondie de leurs dossiers.

Il est évident que la violence sexuelle est infiniment plus répandue qu'on ne le dit, qu'elle fait souvent partie des relations conjugales, qu'on la trouve dans tous les milieux, que ses effets sont dévastateurs pour les femmes, que règnent dans ce domaine préjugés, idées fausses, tabous qui occultent la vérité. En analysant les témoignages des hommes, on a cherché à explorer les motifs de leurs actes de violence. Du côté des femmes, la façon dont elles ont vécu ces actes de violence, comment leur entourage a réagi, pourquoi si peu d'entre elles ont dénoncé les voies de fait dont elles ont été ou sont victimes, quelles en ont été ou en sont encore les conséquences ?

L'enquête tente moins de rendre compte des circonstances individuelles que des

conditions sociales qui permettent, qui suscitent même la violence sexuelle. A travers l'énoncé des motifs masculins, à travers la description du contexte, il s'avère que la violence sexuelle est rarement un acte spontané, impulsif, imprévisible, incontrôlable, mais est dans son essence même le reflet d'une société bâtie sur la prédominance masculine, l'autorité de l'homme sur la femme, le partage stéréotypé et bien connu des rôles entre l'homme et la femme.

Quant aux femmes, elles ont au contraire intériorisé leur sentiment de dépendance vis-à-vis de l'homme, dépendance trop souvent réelle du point de vue économique, dépendance sociale aussi. C'est pourquoi la majorité des femmes victimes de violences le sont de la part d'hommes qu'elles connaissent, même de la part de leur concubin ou de leur mari. Pour eux, la femme est un objet dont ils sont possesseurs, qui est là pour qu'ils puissent assouvir, au besoin par la contrainte, leur volonté de puissance et compenser ainsi le sentiment d'infériorité qu'ils éprouvent à leur place de travail ou dans leurs relations avec d'autres hommes.

Comment prévenir cette souffrance des femmes, humiliées, privées de leur autonomie au plus intime d'elles-mêmes, trompées dans la confiance placée dans leur ami ou leur mari, obligées de se plier aux procédés brutaux, menaces et coups, avec lesquels l'homme cherche à les mâter ?

Quand, où, comment se passent la majorité des actes de violence sexuelle ? Le méchant loup n'agresse pas le Petit Chapeyron Rouge au coin du bois, il prépare son coup, il attend la fillette dans le lit où il s'est installé, déguisé en une rassurante figure de grand-mère. Un tiers des viols, on l'a vu, sont perpétrés dans le lit conjugal, et cela oblige à repenser les mesures de prévention et les recommandations traditionnelles des mères à leurs filles.

L'une des conclusions de l'enquête zurichoise est que seules les femmes qui savent se défendre et se défendent ont une chance d'échapper à un viol, et en tout cas d'en sortir moins traumatisées. L'analyse des motivations des hommes montre que l'attitude passive de la femme à qui on a recommandé d'accepter patiemment la

violence chez son partenaire, ne fait qu'augmenter le goût de celui-ci pour l'exercice de la violence.

Il faut aussi changer l'attitude de la police et des tribunaux, qui partent encore de l'idée que la femme est responsable, qu'il n'y a violence sexuelle chez l'homme que si elle a été provoquée par la femme. Il faut que la victime n'ait plus peur de dénoncer la violence, il faut qu'elle se sente protégée par l'Etat et non pas traitée en accusée. Enfin, il faut que l'acte de violence soit poursuivi et puni, et notamment que le

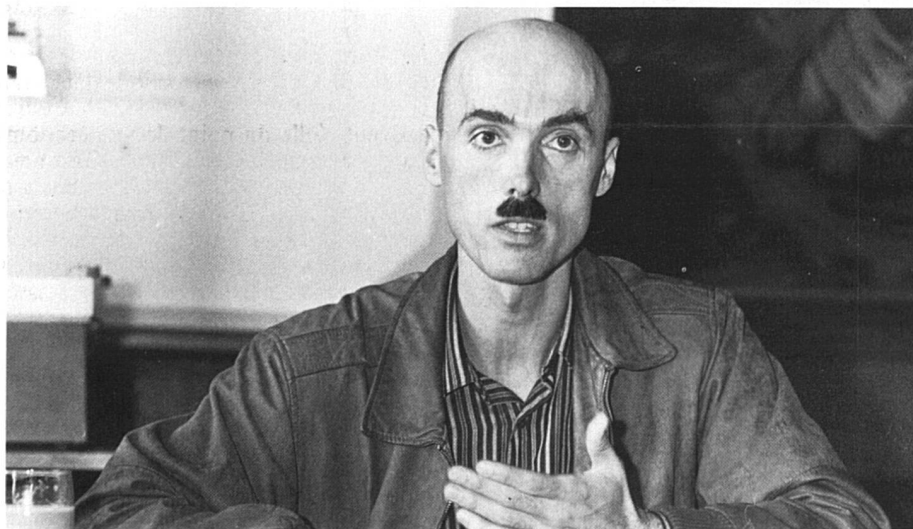
viol dans le mariage soit reconnu comme un délit et punissable au même titre que l'agression et le viol perpétrés dans une montée d'escalier ou un parking.

Perle Bugnion-Secretan

* *Bieder, brutal. Frauen und Männer sprechen über sexuelle Gewalt*, Unionsverlag, Zurich. L'enquête est présentée sous forme de livre et n'est pas encore traduite en français.

Pas de pitié pour les machos

Les hommes féministes existent, nous en avons rencontré un.



Alberto Godenzi

Photo Keystone/Unionsverlag

« J'ai commencé mes recherches sur la famille. A partir de là, le thème de la violence était inévitable », déclare Alberto Godenzi. Pour le sociologue et psychologue zurichois, la violence physique, et surtout sexuelle, est la forme la plus extrême de la domination des hommes sur les femmes, qui s'inscrit dans la logique d'autres formes plus subtiles de violence, comme par exemple le fait de barrer aux femmes l'accès à certaines positions ou professions.

FS — La violence est-elle l'apanage des êtres masculins ?

A. G. — Dans notre culture, dont les hommes sont les principaux représentants, la violence est considérée comme un moyen légitime pour résoudre les conflits et asseoir son pouvoir. La socialisation des hommes, leurs modèles, leur éducation, tout passe par la violence. Il n'y a pas de raison que les relations de couple en soient

éparsées. L'homme qui la plupart du temps se montre gentil et calme, et qui de temps en temps perd le contrôle et bat sa femme ou la force à coucher avec lui, est une seule et même personne. Il réagit par la violence dès que la femme trouble l'ordre qui lui assure le pouvoir au sein de la relation.

FS — Une relation de couple est-elle à l'origine de tous les maux ?

A. G. — Non, mais le danger est grand que les relations à deux comme elles sont souvent vécues aujourd'hui engendrent la violence, car tout se passe entre quatre murs, sans contrôle social. Autrefois, plusieurs générations vivaient sous un même toit, et les enfants étaient plus nombreux. Maintenant les couples peuvent s'isoler à l'abri des regards. A l'extérieur, le couple présente sa meilleure face, mais une fois la porte refermée, les pires choses peuvent se passer. Deux personnes vivant une rela-

tion devraient la soigner, c'est-à-dire faire le point régulièrement et se demander presque tous les jours : est-ce que je veux vivre avec toi, sortir ce soir avec toi, faire l'amour maintenant avec toi.

FS — Existe-t-il des remèdes à la violence sexuelle ?

A. G. — A long terme, la seule solution est une répartition équitable entre hommes et femmes des tâches de reproduction (ménage, soins aux enfants, soins de la nature et soins de la relation). Les hommes, vraisemblablement sous la contrainte, doivent être amenés à faire de la place aux femmes. Car il ne s'agit pas seulement que les femmes entrent dans des sphères réservées jusque-là aux hommes, mais que ceux-ci doivent se retirer et renoncer par exemple à leur carrière.

F.S. — Que peuvent faire les femmes ?

A. G. — Je n'ai pas de conseils à leur donner, mais sur la base des recherches actuelles, je pense qu'elles doivent, partout où elles le peuvent, se mêler des affaires des hommes. Cette percée doit avoir lieu à l'intérieur des structures de pouvoir existantes. Cela ne va pas sans une légère accommodation. Mais sur deux points, elles ne devraient prendre aucun égard : envers leurs concurrents, car le pouvoir n'a rien à voir avec le fair-play, et envers leur partenaire, qui doit assumer sa part de tâches reproductives, voire toutes pour un certain temps.

FS — Les hommes n'ont-ils pas commencé à changer, on parle déjà de l'« homme nouveau » ?

A. G. — La plupart des discours sur l'homme nouveau ne sont qu'une réaction aux revendications des femmes et la tentative de détourner l'attention des vrais problèmes. Bien sûr qu'ils sont de plus en plus nombreux à déclarer qu'ils savent coudre et qu'ils font le ménage, mais si on analyse leur emploi du temps, on remarque que quasiment rien n'a changé.

F.S. — Des groupes d'hommes pourtant commencent à se former...

A. G. — 5 % d'entre eux sont réellement anti-sexistes. Les autres sont des masculinistes, des modernistes ou des individualistes. L'homme « soft » est en perte de vitesse, on assiste à l'émergence d'une nouvelle vague « macho ». Beaucoup de cours pour hommes ou de groupes pour hommes, répandus avant tout en Allemagne fédérale, veulent par exemple redécouvrir (et apprendre à assumer disent-ils) les aspects positifs de la masculinité. D'autres encore ne cherchent qu'une solution à un problème personnel. Ces « hommes en mouvement » sont dangereux, car ils désamorcent la pression exercée sur les hommes pour qu'ils changent. Si un homme, après avoir langé son gosse, soigné sa mère, fait les achats et la lessive, passé l'aspirateur, exercé sa profession à mi-temps, pratiqué son sport favori et milité dans un parti, a encore le temps de faire partie d'un groupe d'hommes, là je n'ai plus rien à redire.

Propos recueillis par Catherine Cossy